



DECLARATION

SANCTIONS POUR CORRUPTION ET TRAFIC DES ESPECES SAUVAGES EN RDC : LE DEPARTEMENT D'ETAT DES USA MERITE UN SOUTIEN INEBRALABLE, LA JUSTICE CONGOLAISE DOIT VITE MENER DES ENQUETES

L'Alerte Congolaise pour l'Environnement et les Droits de l'Homme en sigle ACEDH fait de la lutte contre l'impunité contre le trafic illicite de la faune et flore sauvages dans et autour des aires protégées, un grand combat et objectif stratégique pour contribuer à l'avenir climatique, sauvegarde sociale, la stabilité de la RDC et ses engagements mondiaux en matière de protection de la biodiversité et la lutte contre la corruption ;

Par le message du Département d'Etat des Etats-Unis du 16 août 2023 annonçant des sanctions contre des fonctionnaires Congolais en raison de leur présumée implication dans des actes de corruption et trafic illicite des espèces sauvages , sans se constituer en juge pour établir la culpabilité, l'imputabilité des faits ou l'innocence de ces fonctionnaires frappés par les sanctions , l'ACEDH pense qu'il s'agit d'un acte fort , un message d'espoir , salubre , car ceci ouvre une bonne voie internationale et nationale en faveur d'une justice pour la biodiversité , pour le climat , pour les aires protégées et la lutte contre la corruption et autres actes infractionnels corollaires ;

L'ACEDH félicite l'Administration Américaine d'avoir porté la voix de la nature qui ne peut s'exprimer moins encore se plaindre bien qu'elle soit victime des bradages aux mépris des lois.

En outre l'ACEDH, tout en appuyant ces sanctions, elle sollicite que la justice diligente des enquêtes approfondies pour mettre au clair cette affaire et se dit disposée à accompagner la justice dans ce cadre. Elle signale ensuite qu'elle s'est constituée plaignante dans une autre affaire relative aux trafics illicites des espèces sauvages au Parquet Général du Nord-Kivu sous **RMP 749/PG/MAK** pour laquelle le présumé trafiquant userait des faux documents (Certificats CITES).

L'ACEDH se félicite aussi de la célérité et intérêt dont a fait montre la justice congolaise en ce qui concerne les dénonciations faites par le Département d'Etat, en ouvrant un Dossier **RI 7286/PG023/MY/2023** au Parquet Général de Matete et elle fait part de sa disponibilité de soutenir la présente affaire, étant donné qu'elle a des pièces fausses dont se prévaudrait le présumé trafiquant dans l'affaire pendante au Parquet Général du Nord-Kivu dont le numéro est sus indiqué.

L'ACEDH appelle le Département d'Etat des Etats-Unis à élargir les investigations et les sanctions sur la situation actuelle dans le Nord-Kivu , menaçant le Parc National des Virunga par les forces et groupes armés, les Forces Régionales EAC basées à Rutshuru et d'autres Officiels supposés impliqués dans des actes de corruption, complicité et trafic d'influence dans les actes de spoliation du Parc des Virunga à Nzulo, Pêcherie du Lac Edouard, Beni , Kilolirwe , Bwiza ...

Enfin l'ACEDH appelle urgemment le Gouvernement congolais au travers la Justice, l'Union Européenne, l'Union Africaine et d'autres Initiatives sous régionales d'apporter une main forte à ces efforts à capitaliser. Elle invite ces dernières à opérationnaliser des politiques judiciaires, douanières et diplomatiques agressives et sensibles aux menaces contre la faune et flore sauvages car l'instabilité à l'Est de la RDC trouve aussi son fondement dans les activités de trafic illicite des ressources naturelles et ce, aux mépris des lois et de fragilité des institutions de l'Etat.

Fait à Goma, le 25 août 2023

Pour l'Alerte Congolais pour l'Environnement et les Droits de l'Homme



Secrétariat Exécutif